



Institut Africain d'Informatique

Etablissement Inter-Etats d'Enseignement Supérieur
Représentation du Togo (IAI-TOGO)

07 BP : 12456 Lomé 07 (TOGO) Tél. : (+228) 22.20 47 00 / 22.22.12.07
E-mail : iaitogo@iai-togo.tg iaitogo@yahoo.fr Site Web: www.iai-togo.tg

CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE DE LA FILIERE DE FORMATION DES ANALYSTES – PROGRAMMEURS / LICENCE PROFESSIONNELLE POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2023 – 2024

JH **COURS DU SOIR** *h*

TERMES DE REFERENCE DE L'ORGANISATION DU CONCOURS A L'IAI-TOGO

1. Préambule

L'admission à l'IAI se fait sur concours, conformément aux recommandations 8 et 9 du Comité Scientifique tenu à Libreville du 29 Juin au 1^{er} Juillet 1998 et adoptées par le Conseil d'Administration de l'IAI (Résolution N° 7/CA/98) tenu à Libreville en Novembre 1998.

Le premier cycle forme au métier d'Analyste Programmeur en Informatique. Deux parcours sont proposés : **Licence Professionnelle en Informatique (LPI)** et **Ingénieur des Travaux Informatiques (ITI)**. Ces parcours sont proposés dans trois filières différentes : **Génie Logiciel et Systèmes d'Information (GLSI)**, **Administration des Systèmes et Réseaux (ASR)** puis **Multimédia, Technologies Web et Infographie (MTWI)**.

La fin du cycle est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme de Licence Professionnelle en Informatique ou d'Ingénieur des Travaux Informatiques donnant droit à une admission par voie de concours soit en 1^{ère} année du Cycle master, soit en filière Ingénieur. Une admission sur titre est possible au Cycle Master sous réserve de certaines conditions définies par la Direction Générale de l'IAI.

Le présent document fixe les conditions d'organisation du concours d'entrée en 1^{ère} année qui doivent être rigoureusement respectées par les présidents des centres d'examen de la publication du concours à l'expédition des copies d'examen sous enveloppes scellées.

Pour l'année académique 2023 – 2024, ce concours d'entrée à l'IAI est prévu se dérouler le **mardi 12 septembre 2023 à 07h00** dans les centres d'écrit retenus.

2. Conditions d'accès

M. Joff
2.1 En troisième année cours du soir pour la Licence Professionnelle en Informatique Options : Génie Logiciel & Systèmes d'Information (GLSI) – Administration des Systèmes & Réseaux (ASR) – Multimédia, Technologies Web et Infographie (MTWI).

- Être titulaire du BAC II série scientifique et avoir obtenu le diplôme de BTS (option informatique) ;
- Pour les professionnels, justifier de trois (03) années au moins d'expérience ;
- Présenter une quittance de quinze mille (15.000) francs CFA pour l'étude de dossier et l'inscription au test de recrutement.

NB :

- a. Pour les candidats ayant le BTS retenus sur dossiers, l'admission en troisième année est conditionnée par la validation d'un semestre préparatoire.
- b. Pour les étudiants en interne (étudiants IAI-Togo), le passage en troisième année est conditionné par la validation de tous les crédits des années 1 et 2 et dans la limite du nombre de places disponibles.

Dossier à fournir

- Une demande manuscrite adressée au Représentant Résident de l'IAI-TOGO précisant l'option choisie ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une copie légalisée ou duplicita du certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée de l'attestation du BAC II ;
- Une copie légalisée des relevés de notes des deux (02) années de cours au cycle BTS ;
- Une copie légalisée de l'attestation de réussite du BTS.

2.2 En première année cours du soir pour la Licence Professionnelle ou Ingénieur des Travaux Informatiques (BAC+3) Tronc commun

Conditions d'accès

- Être titulaire du BAC II série C, D, E ou F2 ;
- Être admis au concours d'entrée ;

NB : Le concours se déroulera le **mardi 12 septembre 2023 à 07h00** dans les mêmes conditions que les cours du jour.

Dossier à fournir :

- Une demande manuscrite adressée au Représentant Résident de l'IAI-TOGO ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une copie légalisée ou duplicita du certificat de nationalité ;
- Une copie légalisée de l'attestation du BAC II, une copie simple des relevés des notes et des bulletins de notes de la seconde en terminale ;
- Payer une quittance de quinze mille (15.000) francs CFA.

Les dossiers de candidature sont reçus jusqu'au **vendredi 1^{er} septembre 2023 à 17h00** au plus tard.

Organisation et gestion des cours

2.3 Pour le semestre préparatoire

Le contenu du semestre préparatoire est essentiellement constitué des éléments constitutifs des unités d'enseignements de base des deux premières années de l'IAI-Togo à savoir :

Eléments constitutifs	Volumes horaires
Réseaux et Technologie CCNA1 & CCNA2	42
Atelier de Maintenance Informatique	18
UML	30
Conception et Implémentation des Bases de données	30
AGL (Atelier UML)	30
POO	30
Programmation Web	30
Cryptographie	30
Projet Tutoré	60
TOTAL (VH)	300

2.4 Pour la formation proprement dite

Les deux (02) semestres de la formation en cours du soir se réfèrent au programme de cours de la formation initiale des cours du jour selon la spécificité de chaque filière (confer le Référentiel de formation).

2.5 Programmation des cours

La programmation des cours pour la formation en cours du soir est faite selon le total des volumes horaires des éléments constitutifs réparti sur 21 heures de cours par semaine, résumé dans le tableau suivant :

Jours	Plages horaires
Lundi – Vendredi	17h15 – 21h30 Une (01) pause de 15 min
Samedi	07h30 – 14h30 Deux (02) pauses de 30 min

Les premières années effectueront en plus deux (02) heures de cours en ligne par jour.

M. Zou

En résumé le semestre préparatoire (semestre de mise à niveau) va couvrir 12 semaines (en plus des semaines prévues pour les devoirs et les partiels) de cours soit au total trois (03) mois.

Pour les semestres de cours de la formation proprement dite, nous avons 16 semaines (en plus des semaines prévues pour les devoirs et les partiels) de cours soit au total quatre (04) mois.

2.6 Durée de la formation

La durée de la formation est fonction de l'année d'entrée. Elle est donc de six (06) semestres pour l'accès en 1^{ère} année et de trois (03) semestres pour l'accès en 3^{ème} année avec le BTS.

2.7 Rentrée académique

La rentrée académique pour la formation en cours du soir est prévue pour cette année académique 2023 – 2024 en **novembre 2023**.

Fait à Lomé, le 19 JUIL 2023

Le Représentant Résident



Kodjo A. B. AGBETI